MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

10e Rencontres annuelles
de la clinique

COMPRENDRE LES ACTES DE VIOLENCE GRAVE CHEZ LES PRÉ-ADOLESCENTS

Illustration partiellement générée par intelligence artificielle et vérifiée par un agent

2026
NOV.
05/06

ROUBAIX
ENPJJ,
Site central

Renseignements et inscriptions :
www.enpjj.justice.fr/rac10

enpjj

10E RENCONTRES ANNUELLES DE LA CLINIQUE

COMPRENDRE LES ACTES DE VIOLENCE GRAVE CHEZ LES PRÉ-ADOLESCENTS

ARGUMENTAIRE

Le 12 février 2026 au tribunal pour enfants de Paris, un adolescent est condamné à 17 ans de réclusion criminelle pour avoir tué un chauffeur de taxi à Marseille. Il avait 14 ans au moment des faits. Cette affaire illustre un phénomène nouveau dans la réalité de la justice des mineurs aujourd'hui : l'augmentation de la gravité des faits de violence et un certain rajeunissement des auteurs. Cet état de fait est documenté par les données : le nombre de mineurs poursuivis pour meurtres, coups mortels ou violences aggravées a presque doublé entre 2017 et 2023.

En 2024, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), souligne l'âge moyen des « petits mains » employées par les réseaux criminels autour de 15-16 ans, avec un recours accru à des enfants parfois âgés de 10 ans. L'utilisation de plateformes numériques et des réseaux sociaux augmente dans les voies de recrutement des réseaux de trafic et djihadistes.

Les « shooters », de très jeunes tueurs à gages recrutés par des réseaux criminels pour éliminer leurs rivaux sur commande, font leur apparition. Dans certaines zones urbaines, des rixes entre bandes rivales sont orchestrées via les réseaux sociaux.

Selon la Direction générale de la Sécurité intérieure, en 2026, un rajeunissement des profils exposés aux discours masculinistes radicaux est observé, certains étant âgés d'à peine 13 ans. Les recherches suggèrent que des plateformes comme Tiktok ou Instagram peuvent constituer une première exposition à ces contenus, avant une éventuelle orientation vers des communautés Incel plus radicales.

S'il est question de violences graves commises par les mineurs, ces derniers sont également victimes de règlement de compte ou d'exécution et les équipes éducatives sont lourdement éprouvées par les trop nombreux décès des jeunes qu'ils prennent en charge.

Face à ces évolutions, les professionnels sont confrontés aux limites de leur accompagnement auprès de ces jeunes qui entretiennent un rapport supposément « désaffectivé » à la violence et /ou qui s'avèrent sous l'emprise des réseaux, qu'ils soient virtuels ou dans la proximité de leur environnement géographique.

Quelles seraient les spécificités du fonctionnement psychique de ce public âgé de 10 à 14 ans et quelles hypothèses formuler quant au sens de ces actes dans leurs parcours ? Comment analyser ces changements de notre place de psychologues cliniciens au sein des équipes pluridisciplinaires et quelles seraient les adaptations nécessaires dans nos modalités d'accompagnement ?

Telles sont les questions qui seront abordées lors de ces rencontres annuelles de la clinique.

Initialement prévues au site central, ces rencontres se tiendront exclusivement en distanciel, à titre exceptionnel, eu égard aux difficultés probables de déplacement engendrées par le contexte national.

Programme en ligne

Bibliographie thématique

Jeudi 5 novembre 2026

9 heures 45 — Mots d'accueil

Frédérique Botella, Directrice générale, ENPJJ
Janique Lepage, Psychologue, Formatrice, ENPJJ

10 heures — Conférence : Victimes et mis en cause mineurs enregistrés par les services de sécurité intérieure : état des lieux sur 10 ans

Maud Guillonneau, Chargée d'études statistiques publiques de la sécurité intérieure

Argumentaire : *La protection des mineurs contre tous les types de violences et la prévention de leur implication dans des actes de délinquance constituent un enjeu majeur des politiques publiques pénales et de sécurité intérieure, qui s'est traduit par d'importantes évolutions législatives depuis dix ans, notamment l'entrée en vigueur du nouveau code de la justice pénale des mineurs le 30 septembre 2021 et la promulgation de différentes lois visant à protéger les mineurs dans des contextes spécifiques. Une récente étude du SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieur) propose un éclairage synthétique sur l'ensemble des victimes et mis en cause mineurs, enregistrés par les services de sécurité intérieure de 2016 à 2025, sur le champ des crimes et délits puis détaille l'analyse pour les principaux champs infractionnels fiabilisés par le SSMSI.*

11 heures 15 — *Pause*

11 heures 30 — Conférence : Processus pubertaire et passage par l'acte

Caroline Gauvreau, Psychologue clinicienne au DAJ (dispositif adolescent et justice), association EBBE

Argumentaire : *La latence, longtemps pensée comme un temps de calme, apparaît aujourd'hui moins silencieuse qu'on ne le croyait : la préadolescence prépare déjà, en amont de la puberté, les remaniements de l'adolescence. Le pubertaire impose alors un travail psychique profond : renoncer au corps de l'enfant, s'approprier un corps sexué, se séparer des premiers objets d'attachement. Lorsque ce travail déborde les capacités de symbolisation du jeune, ce qui ne peut être pensé peut passer par l'acte.*
Cette intervention propose de resituer les passages à l'acte violents, dans l'histoire du sujet, sa dynamique familiale et le cadre judiciaire. L'agir peut y être lu à la fois comme ce qui échappe à la pensée et comme une tentative de donner forme, dans la réalité externe, à ce qui n'a pu être symbolisé. Il est aussi un symptôme adressé : un message qui s'adresse à la famille, aux institutions, à ceux qui l'entourent, avant d'être un fait à juger. Comment accompagner alors ces adolescents, à l'articulation du thérapeutique, du familial et du judiciaire ?

12 heures 45 — *Pause déjeuner*

14 heures 30 — Conférence : Médiatisation et médiation

Alexis Rimbaud, Psychologue et ingénieur en technique numérique

Argumentaire : *Comment le signifiant intervient-il dans l'acte ?*
Quelle articulation entre discours médiatique et construction subjectale ?
L'histoire de la violence est-elle une suppléance de l'identité individuelle ?
Quels outils pour un retour à l'élaboration du conflit intrapsychique ?

15 heures 30 — *Pause*

15 heures 45 — Ateliers

(Description des ateliers, voir document annexe transmis aux participants)

17 heures 15 — *Fin de la première journée*

Vendredi 6 novembre 2026

10 heures 15 — Conférence : Le psychotrauma et le deuil : prenons soin des psychologues dans ces contextes

Emma Girard, Psychologue, association « Empreintes »
Fanny Larue, Responsable de la mobilisation, association « Empreintes »

Argumentaire : *Ces situations d'une extrême violence où les jeunes accompagnés peuvent être auteurs ou victimes, où les équipes peuvent être confrontées au deuil de jeunes suivis sidèrent et/ou impactent durablement les professionnels.*

11 heures 30 — Clôture

Janique Lepage, Psychologue, Formatrice, ENPJJ
Amina Soyer, Formatrice, ENPJJ

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité